

Dossier d'appel d'offres

Catégorie : DÉVELOPPEMENT TECHNIQUE et RECHERCHE

Étude scientifique et technique : Réactivité environnementale & Induration de la scorie de nickel

Date limite de dépôt des offres

22 juillet 2026 au plus tard à 23h59 (heure de Nouméa)

Les dossiers devront être rédigés de préférence en français, ou à défaut en anglais, et transmis par voie électronique.

Calendrier prévisionnel

Diffusion de l'appel d'offres	03.07.2026
Date limite de dépôt des offres	22.07.2026
Évaluation des offres	Semaine 31
Notification d'attribution	Semaine 32
Contractualisation et signature du document contractuel	Semaine 33
Lancement de la prestation	Semaine 34

Contact

Pour toute question technique, scientifique, administrative ou financière : cnrttec@cnrttec.nc

Type de marché : services et prestations |

Nature de la prestation : expertise technique et accompagnement à la valorisation de la scorie de nickel.

Sommaire

1.	Actions du CNRTEC	3
2.	Instructions aux soumissionnaires	3
2.1.	Attendus et prérequis	3
2.2.	Composition du dossier de soumission.....	4
2.3.	Critères d'éligibilité	4
2.4.	Conditions financières	5
2.5.	Évaluation des propositions.....	5
2.6.	Renseignements sur la consultation.....	6
3.	Contenu de l'offre	6
3.1.	Pièce 1 : Proposition technique	7
3.2.	Pièce 2 : Proposition commerciale	7
3.3.	Pièce 3 : Présentation du soumissionnaire ou du consortium	8

1. ACTIONS DU CNRTEC

Le CNRTEC, Centre du Nickel, est un groupement d'intérêt public à caractère public-privé réunissant les institutions de la Nouvelle-Calédonie, l'État, les opérateurs miniers et métallurgiques ainsi que les organismes de recherche. Il est financé par l'État, les collectivités de Nouvelle-Calédonie (Gouvernement et Provinces) et les compagnies minières et métallurgiques du territoire.

Issu du CNRT, à l'origine, il a soutenu plus d'une cinquantaine de programmes de recherche, et s'oriente désormais également vers des projets de développement et de transfert dans les domaines du nickel, de la technologie, de l'environnement naturel et des enjeux sociétaux liés à cette filière. Ces programmes sont conduits par des équipes françaises, calédoniennes, régionales et internationales.

Cette évolution depuis 2023 répond à un besoin immédiat de soutien à l'ensemble du secteur nickel, tant public que privé. Dans ce cadre, il oriente son action vers le renforcement de la compétitivité du secteur minier et métallurgique de Nouvelle-Calédonie, dans une perspective de développement soutenable.

Pour la période 2026–2028, le CNRTEC continue son déploiement dans les cinq axes stratégiques qui constituent le cadre de référence des consultations, études et prestations conduites ou soutenues par le Groupement : valorisation des rejets, déchets et coproduits métallurgiques ; transition énergétique et décarbonation ; préservation de l'environnement et maîtrise des risques ; acceptabilité sociétale, incluant les enjeux liés à la santé ; compétitivité industrielle.

Dans son action, le CNRTEC privilégie les contributions fondées sur les compétences et expertises présentes en Nouvelle-Calédonie, pouvant être complétées par des apports scientifiques, techniques ou méthodologiques à l'échelle nationale, régionale et internationale. Les collaborations public-privé ainsi que les consortiums associant des expertises complémentaires, notamment issues de la recherche, du conseil et du secteur professionnel, sont encouragés.

2. INSTRUCTIONS AUX SOUSMISSIONNAIRES

2.1. ATTENDUS ET PREREQUIS

Les offres devront être établies en cohérence avec l'objet, le périmètre et les attendus de la prestation.

Les offres devront présenter de manière détaillée les deux volets de la prestation, en précisant leurs objectifs, leur périmètre, leur articulation et les modalités proposées pour leur mise en œuvre.

Une attention particulière devra être portée au volet « Acceptabilité environnementale », qui constitue une priorité de la présente consultation.

Les soumissionnaires devront également expliciter la manière dont les deux volets s'articulent entre eux, afin de garantir la cohérence globale de la démarche proposée. Les interventions en conditions réelles devront être prévues lorsque celles-ci sont nécessaires à la bonne exécution de la mission et à la validation opérationnelle des résultats attendus. Les réponses partielles sont admises, sous réserve qu'elles soient clairement identifiées, justifiées et cohérentes avec le périmètre proposé.

2.2. COMPOSITION DU DOSSIER DE SOUMISSION

Le dossier de soumission devra comprendre les pièces suivantes :

- Pièce 1 – Proposition technique : présentation du traitement proposé pour les volets 1 et 2, des compétences mobilisées, des principaux risques scientifiques et opérationnels identifiés, ainsi que de la méthode retenue pour valider les résultats, conformément à la section 3.1 ;
- Pièce 2 – Proposition commerciale : décomposition du prix et note explicative, conformément à la section 3.2 ;
- Pièce 3 – Présentation des membres du consortium ou de l'équipe projet, conformément à la section 3.3 ;
- Pièce 4 – Références, profils des intervenants clés et CV ;
- Pièce 5 – Planning prévisionnel, calendrier des phases et jalons de validation ;
- Pièce 6 – Affectation des ressources et répartition prévisionnelle des moyens humains ;
- Pièce 7 – Proposition de modalités de gouvernance, de confidentialité, de suivi d'exécution, de registre des risques, modalités de suivi et, le cas échéant, indicateurs d'évaluation des chantiers pilotes ou planches d'essais ;
- Pièce 8 – Attestations administratives, juridiques, fiscales et sociales requises selon le pays d'établissement du soumissionnaire.

Les modalités de présentation des pièces requises ainsi que les éléments attendus pour chacune d'elles sont précisés à la section 3.

Le cahier des charges est transmis en complément du présent appel d'offres. Il constitue une pièce du dossier de consultation et précise les éléments techniques et opérationnels de référence de la prestation.

2.3. CRITERES D'ELIGIBILITE

2.3.1. CONDITIONS GENERALES DE RECEVABILITE DES OFFRES

Seules seront examinées les offres complètes et recevables au regard des conditions d'éligibilité ci-après.

Pour être déclarées recevables, les offres devront satisfaire aux conditions d'éligibilité suivantes. Les justificatifs nécessaires devront être joints au dossier de soumission. Les engagements et informations fournis par le soumissionnaire pourront, le cas échéant, être repris dans les pièces contractuelles en cas d'attribution.

2.3.2. EXIGENCES ADMINISTRATIVES, CONTRACTUELLES ET FINANCIERES APPLICABLES

Les membres du consortium ne devront pas être des entreprises en difficulté au sens de la réglementation qui leur est applicable.

Sauf stipulation contraire, le démarrage effectif de la prestation interviendra à compter de la signature du document contractuel par l'ensemble des parties concernées.

Certaines informations figurant dans l'offre technique et financière du titulaire pourront être intégrées au document contractuel et feront, à ce titre, l'objet d'un suivi dans le cadre de l'exécution de la prestation.

2.3.3. COMPETENCES ATTENDUES

Les compétences attendues peuvent être mobilisées par un même organisme ou réunies au sein d'un groupement ou consortium, sous réserve que leur articulation soit clairement présentée dans l'offre. Les compétences requises pour chacun des volets de la consultation sont décrites au cahier des charges.

2.4. CONDITIONS FINANCIERES

2.4.1. MODALITES DE PAIEMENT

La prestation fera l'objet d'un document contractuel précisant les modalités d'exécution, de paiement et de versement, signé au démarrage de la mission par le ou les titulaires retenus.

Les soumissionnaires établiront leur offre conformément au régime fiscal qui leur est applicable et veilleront à préciser distinctement, dans leur proposition financière, les montants hors taxes, toutes taxes comprises ainsi que les taxes éventuellement applicables en Nouvelle-Calédonie.

Le CNRTEC assure directement le paiement des prestations aux membres du consortium retenu (mandataire et partenaires), selon les modalités prévues au document contractuel. Chaque organisme partenaire du consortium a pour interlocuteur financier unique le CNRTEC.

La prestation peut être confiée à un organisme étranger, sous réserve du respect des exigences administratives, fiscales et contractuelles applicables.

2.4.2. APPORTS COMPLEMENTAIRES ET EXTENSION DU PERIMETRE

En complément des modalités de paiement prévues ci-dessus, les soumissionnaires peuvent proposer, le cas échéant, des apports ou contributions complémentaires venant renforcer le périmètre, les moyens mobilisés ou l'ambition de l'offre. Ces éléments, qui constituent une plus-value pour la proposition, peuvent notamment prendre la forme des contributions suivantes (liste non exhaustive) :

- Apports propres des organismes de recherche ;
- Contributions privées complémentaires (entreprises, fondations, etc.) ;
- Apports complémentaires issus d'autres dispositifs publics (ANR, MOM, MTES, Fonds Pacifique, etc.) ;

Ces éléments devront être annoncés dans l'offre et présentés conformément aux indications de la section 3.2.

2.5. ÉVALUATION DES PROPOSITIONS

2.5.1. PROCEDURE DE SELECTION

La sélection des offres est conduite selon une procédure d'analyse fondée sur la complétude des dossiers, leur recevabilité au regard des critères d'éligibilité et leur appréciation au regard des

critères de sélection définis ci-après. Le CNRTEC pourra solliciter, le cas échéant, toute précision utile auprès des soumissionnaires, sans que cette demande ne puisse conduire à modifier substantiellement l'offre initiale.

2.5.2. INSTANCES D'EVALUATION

L'examen des offres est conduit par le comité de pilotage de l'étude constitué de représentants des membres du CNRTEC. À l'issue de cette phase d'analyse, si un avis complémentaire est nécessaire, les résultats peuvent être soumis aux comités internes du CNRTEC (Comité Scientifique, Comité de Compétitivité), pour observations éventuelles avant décision d'attribution.

2.5.3. TRANSPARENCE DU PROCESSUS DE SELECTION

Les offres remises dans le cadre de la présente consultation sont traitées de manière confidentielle et ne sont communiquées qu'aux personnes dûment habilitées à en connaître dans le cadre de leur instruction. Les soumissionnaires sont informés individuellement de l'issue de la procédure. À l'issue de l'analyse des offres, le CNRTEC se réserve le droit de donner une suite partielle à la consultation, de la déclarer sans suite ou de ne pas y donner suite, en tout ou partie, pour tout motif d'intérêt général ou si les offres reçues sont jugées insuffisantes au regard des besoins exprimés.

2.5.4. CRITERES DE SELECTION

Les offres recevables seront évaluées selon les critères ci-après, appréciés au regard de leur pertinence, de leur cohérence avec les objectifs de la consultation et de leur capacité à répondre aux attendus techniques, scientifiques et opérationnels précisés dans le cahier des charges.

Chacun des volets de l'étude sera pesé séparément selon les critères suivants :

- Coût de l'étude : 35 %
- Critères métier (qualités requises telles que définies au cahier des charges) : 65 %

2.6. RENSEIGNEMENTS SUR LA CONSULTATION

Toute demande complémentaire concernant cet appel d'offres est à adresser à : cnrtec@cnrtec.nc.

En cas de renonciation à soumissionner, la partie consultée est invitée à en informer le CNRTEC, en précisant les motifs de sa décision.

3. CONTENU DE L'OFFRE

La présente section précise les attendus de présentation des offres. Le détail des besoins, objectifs, travaux attendus, compétences requises, livrables et modalités de conduite de la mission est défini dans le cahier des charges annexé, qui constitue la pièce de référence de la consultation.

3.1. PIECE 1 : PROPOSITION TECHNIQUE

La proposition technique devra permettre au CNRTEC d'apprécier la compréhension du besoin par le soumissionnaire, la pertinence de l'approche proposée et la capacité de l'équipe à réaliser la prestation conformément au cahier des charges.

Elle devra présenter, de manière claire et structurée :

- **La compréhension du besoin**, en précisant l'approche retenue pour répondre aux priorités de la consultation, notamment au regard du volet relatif à la réactivité environnementale et à l'acceptabilité des usages.
- **La méthodologie proposée**, en décrivant les principales étapes de travail, les moyens techniques et scientifiques mobilisés, les modalités d'articulation entre les volets de la mission et, le cas échéant, la place accordée aux observations en conditions réelles.
- **L'organisation de l'équipe projet**, en identifiant les compétences mobilisées, le rôle des différents intervenants, les responsabilités de chaque partenaire en cas de groupement ou de consortium, ainsi que les modalités de coordination proposées.
- **Les livrables envisagés**, en précisant leur format, leur niveau de détail, leur calendrier prévisionnel de remise et leur utilité pour le CNRTEC et les parties prenantes concernées.
- **Le planning prévisionnel**, incluant les principales phases de réalisation, les jalons de validation, les réunions proposées et les éventuels points nécessitant arbitrage.
- **Les principaux risques identifiés**, ainsi que les mesures envisagées pour les maîtriser, notamment lorsque l'offre comporte des investigations de terrain, des essais expérimentaux ou une articulation entre plusieurs volets de travail.

Le niveau de détail attendu devra être adapté à l'ampleur et au périmètre de l'offre proposée. En cas de réponse partielle, le soumissionnaire devra préciser clairement le périmètre couvert, les limites de son offre et les conditions nécessaires à la bonne exploitation des résultats.

3.2. PIECE 2 : PROPOSITION COMMERCIALE

La proposition commerciale devra présenter, de manière claire, structurée et cohérente avec le périmètre technique proposé, le coût global de l'offre ainsi que les principales hypothèses retenues pour son établissement.

Elle devra permettre d'apprécier l'adéquation entre les moyens mobilisés, les ressources affectées, les prestations prévues et le prix proposé.

À ce titre, elle précisera notamment le montant global de l'offre, la décomposition du prix par phase ou lot de travaux, les hypothèses de calcul retenues, les frais spécifiques éventuels — notamment de déplacement, de mission ou d'analyses — ainsi que les éventuels apports propres, contributions complémentaires ou cofinancements mobilisés.

Les apports ou contributions complémentaires mentionnés à la section 2.4.2 devront, le cas échéant, être clairement identifiés et présentés distinctement afin de permettre leur appréciation spécifique.

3.3. PIECE 3 : PRESENTATION DU SOUMISSIONNAIRE OU DU CONSORTIUM

La présentation devra permettre d'identifier clairement le soumissionnaire ou, en cas d'offre groupée, chacun des membres du groupement ou du consortium. Elle précisera notamment la structure, le statut, les domaines d'intervention, les références récentes en lien avec l'objet de la consultation, les compétences mobilisées ainsi que les moyens humains affectés à la mission.

En cas de réponse présentée sous forme de groupement ou de consortium, la proposition devra identifier le mandataire, préciser les rôles et responsabilités de chaque partenaire, les compétences apportées par chacun ainsi que les modalités de coordination retenues pour assurer la bonne exécution de la mission.

Les CV des principaux intervenants devront être annexés à l'offre afin de permettre l'appréciation des compétences et de l'expérience mobilisées.